



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

17^e séance du mardi 4 avril 2023

Présidence de Mme Magali Crausaz Mottier, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation de M. Samuel de Vargas et consorts : « *Un exercice juste des droits démocratiques, maintenant !* » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de l'interpellateur disant :

« Le Conseil communal souhaite que l'Inspection du travail Lausanne (ITL) vérifie le respect de la législation fédérale relative aux conditions de travail du personnel employé pour la récolte rémunérée de signatures et aux récoltes de fonds. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quatre avril deux mille vingt-trois.

La présidente :



Le secrétaire :